



## FORMULAIRE G CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE ET/OU REGROUPEMENT/FRACTIONNEMENT

Dénomination sociale actuelle : \_\_\_\_\_ (la « société »).

Nouvelle dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Symbole boursier actuel : \_\_\_\_\_.

### 1. Renseignements généraux

Date de la résolution spéciale approuvant le changement de dénomination sociale et, si applicable, le regroupement ou le fractionnement :

\_\_\_\_\_.

Si applicable, indiquer le ratio proposé pour le regroupement ou le fractionnement : \_\_\_\_\_

Dans le cas d'un regroupement ou d'un fractionnement, indiquer l'information suivante :

	Avant le regroupement ou le fractionnement	Après le regroupement ou le fractionnement
<b>Actions émises (y compris les actions entières)</b>		
<b>Actions entières</b>		
<b>Actions autorisées</b>		

En l'absence de fractionnement ou de regroupement, indiquer l'information suivante :

Actions autorisées : \_\_\_\_\_

Actions émises : \_\_\_\_\_

Agent des transferts : \_\_\_\_\_

Nouveau numéro ISIN ou CUSIP : \_\_\_\_\_

NEX fournira le nouveau symbole boursier et le nouveau numéro relatif aux titres.

## 2. Autres demandes

Indiquer si le présent formulaire est présenté dans le cadre d'une prise de contrôle inversée, d'un changement dans les activités ou d'une réactivation ou si une autre demande est en cours de préparation ou fait l'objet d'un examen par NEX ou Bourse de croissance TSX.

## 3. Documents ou renseignements exigés pour un regroupement ou un fractionnement

Si un regroupement ou un fractionnement est réalisé conjointement avec un changement de nom, veuillez fournir les documents ou renseignements suivants (indiquer « sans objet » dans les cas qui ne sont pas applicables) :

- a) Un spécimen du nouveau certificat d'actions portant le nouveau numéro ISIN ou CUSIP. Dans le cas d'un certificat générique, le spécimen doit être accompagné d'une lettre de l'agent des transferts confirmant que le certificat générique est bien conforme aux exigences de la Security Transfer Association of Canada. Si le nouveau numéro ISIN ou CUSIP n'est pas encore reçu, confirmer la date à laquelle vous avez fait votre demande à CDS pour un numéro de CUSIP :

\_\_\_\_\_.

- b) La preuve de la réservation de dénomination sociale auprès du registre des sociétés applicable.
- c) La lettre d'envoi actuelle ou le projet de lettre d'envoi à l'intention des actionnaires.
- d) Une lettre de l'agent des transferts dans laquelle ce dernier confirme qu'il détient un nombre suffisant de nouveaux certificats d'actions aux fins de distribution après le regroupement ou le fractionnement.
- e) La liste des initiés et de leurs possessions d'actions avant le regroupement ou le fractionnement.
- f) La date de clôture des registres dans le cadre d'un fractionnement si celui-ci est effectué sans l'échange de certificats.
- g) La confirmation qu'un minimum de 150 actionnaires publics de la société détiendront après le regroupement au moins un lot régulier de titres librement négociables.
- h) La liste des trois premiers choix pour le nouveau symbole boursier.

#### 4. Documents ou renseignements exigés lorsqu'il n'y a pas de regroupement ou de fractionnement

Dans le cadre d'un changement de nom sans fractionnement ou regroupement, veuillez fournir les documents ou renseignements suivants (indiquer « sans objet » dans les cas qui ne sont pas applicables) :

- a) Un spécimen du nouveau certificat d'actions portant le nouveau numéro ISIN ou CUSIP. Dans le cas d'un certificat générique, le spécimen doit être accompagné d'une lettre de l'agent des transferts confirmant que le certificat générique est bien conforme aux exigences de la Security Transfer Association of Canada.

Si le nouveau numéro ISIN ou CUSIP n'est pas encore reçu, confirmer la date à laquelle vous fait votre demande à CDS pour un numéro de CUSIP :

---

- b) La date de la lettre de NEX confirmant l'acceptation et la réservation du nom proposé.
- 

- c) La preuve de la réservation de dénomination sociale auprès du registre des sociétés applicable.
- 

- d) La lettre d'envoi actuelle ou le projet de lettre d'envoi à l'intention des actionnaires.
- 

- e) Une lettre de l'agent des transferts dans laquelle ce dernier confirme qu'il détient un nombre suffisant de nouveaux certificats d'actions aux fins de distribution.

- f) La liste des trois premiers choix pour le nouveau symbole boursier.

#### ATTESTATION

Le soussigné atteste par les présentes ce qui suit :

1. Le soussigné est un administrateur ou un haut dirigeant de la société et il a été dûment autorisé par voie de résolution du conseil d'administration de la société à faire la présente attestation;
2. À la date de la présente attestation, toute l'information importante au sujet de la société a été rendue publique.

3. La société a réalisé l'opération ou les opérations conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux exigences de NEX applicables.
4. L'information figurant dans le présent formulaire G – Changement de dénomination sociale avec ou sans regroupement/fractionnement est exacte.

### **ATTESTATION – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

« Renseignements personnels » s'entend de tout renseignement au sujet d'une personne identifiable, y compris les renseignements fournis à la rubrique 3(e) de ce formulaire, lorsqu'applicables.

Le soussigné reconnaît et convient par les présentes avoir obtenu le consentement écrit de chaque personne à l'égard :

- a) de la divulgation de renseignements personnels par le soussigné à NEX (au sens attribué à ce terme à l'annexe 1) conformément à ce formulaire; et
- b) de la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels par NEX aux fins énoncées à l'annexe 1 ou de toute autre manière décidée par NEX de temps à autre.

Fait le \_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Nom de l'administrateur ou du haut dirigeant

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre officiel